

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corse-du-Sud

COMMUNE de CUTTOLI-CORTICCHIATO

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 19

En exercice : 16

Qui ont pris part à la délibération : 9

Dont pouvoirs : 0

Date de la convocation : 02/01/2025

Date d'affichage : 15/01/2025

L'an **deux mil vingt cinq, le six janvier, à 18h00**, le Conseil Municipal de la commune de **CUTTOLI-CORTICCHIATO**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jean-Baptiste BIANCUCCI**.

Étaient présents : M. Jean-Baptiste BIANCUCCI, M. Jean Toussaint MICALETTI, M. Joseph FRATONI, M. Jean-Baptiste TORRE, Mme Céline PAOLETTI, Mme Marie-Paule CRUCIANI, M. Jean Nicolas ANTONIOTTI, Mme Martine FRATONI, M. Philippe CHIAPPE.

Étaient absents excusés : -

Étaient absents non excusés : M. Jérôme PIERLOVISI, Mme Sarah SENTENAC, Mme Pascale Lydia SAULI ANDARELLI, Mme Isabelle TORRE TEMAROHIRANI, Mlle Pauline TORRE, Mlle Inès Angélina TRAORE DIT LEROUX, M. Jean-Baptiste VINCIGUERRA.

Procurations : -

Secrétaire : PAGANELLI Stéphanie.

**OBJET : DEMANDE DE LOCATION DE TERRAINS COMMUNAUX PAR M.PIERLOVISI
JEROME**

Délibération n° : MA-DEL-2025-008

Le maire donne connaissance au conseil municipal d'une demande formulée par Monsieur Jérôme PIERLOVISI, exploitant agricole qui souhaite obtenir une convention pluriannuelle d'exploitation sur les parcelles suivantes :

Section	N° parcelle	Lieu-dit	Superficie demandée en hectares	Nature
B	656	LAMOSA	1,2	Maquis
B	657	LAMOSA	0,72	Maquis
B	658	LAMOSA	4,7	Maquis
B	659	LAMOSA	1,03	Maquis
B	660	LAMOSA	42,9	Chênes verts
B	663	VAL' DI PIANO	15,4	Chênes verts
B	664	VAL' DI PIANO	1,1	Maquis
B	698	GHJARGHJONI	3,5	Maquis
TOTAL			70,55	

Vu la délibération n° MA-DEL-2020-053 en date du 14/09/2020 fixant le prix des baux et des conventions,

La convention est consentie moyennant la somme de 211,65 € (deux cent onze euros et soixante cinq centimes) soit 70,55 X 3,00 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- Accepte la location par convention pluriannuelle d'une durée de cinq ans des parcelles mentionnées ci-dessus pour la somme de 211,65 €.

Accusé certifié exécutoire. Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Réception par le préfet : 15/01/2025

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

VOTANTS : 9

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NON PARTICIPATION : 0

Certifiée exécutoire après transmission à la
Préfecture de Corse-du-Sud et publication par
voie d'affichage le 15/01/2025

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Jean-Baptiste BIANCUCCI

